

Fiche espèce



Pipistrellus pygmaeus

Pipistrelle pygmée

Mückenfledermaus
Pipistrello maggiore
Pipistrel pigmeic
Soprano pipistrelle

Caractéristiques

Envergure : 19-23 cm
Poids : 3-6 g
Âge maximal : 8 ans
Jeunes par année : 1-2

Statut

Protection : protégée selon la LPN
Liste Rouge : NT (potentiellement menacée)
Priorité CH : n (aucune)
Autre: -

Synergies : Murin à moustaches, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius



Terrain de chasse: Cours d'eau bordé d'arbres

Utilisation de l'habitat

Gîtes

En été, durant la journée, elle utilise diverses cavités en bâtiments. On la trouve dans les entretoits, les caissons de stores, les fentes en façades, derrière les bardages ou les poutres, mais aussi dans les nichoirs à chauves-souris et les cavités d'arbres. Les femelles peuvent former des colonies de mise bas de plus de 300 individus. Au contraire, les mâles sont solitaires toute l'année. Des changements de gîte sont possibles pendant l'été, mais sont nettement plus rares que chez la Pipistrelle commune. En hiver, bien qu'on puisse la trouver dans et autour des bâtiments, elle hiberne probablement également dans des fissures rocheuses, des nichoirs à chauves-souris et des cavités d'arbres.

Terrains de chasse

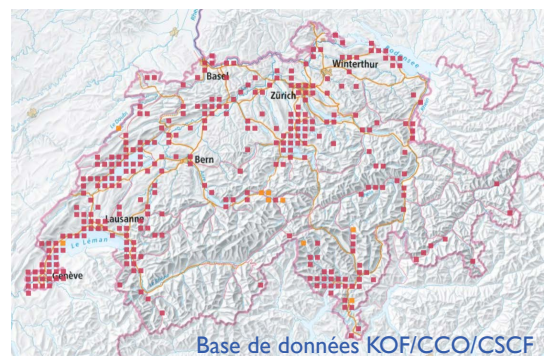
Elle chasse de petits insectes présents dans différents types de forêts, mais aussi volontiers au-dessus des plans d'eau. Les forêts alluviales et les parcs sont, entre autres, très appréciés. Contrairement aux autres espèces du genre, elle chasse peu autour des lampadaires. Les territoires de chasse sont souvent éloignés de plus de 1 km du gîte. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 10 à 100 ha.

Couloirs de vol

Durant les déplacements saisonniers, elle peut parcourir de quelques dizaines à quelques centaines de km. Préférant l'obscurité, elle est toutefois tolérante à un certain degré de pollution lumineuse. En conséquence, les couloirs de vol sont d'une importance modérée pour cette espèce.

Répartition

Sa distribution est éparse dans toute la Suisse, avec des concentrations à basse altitude et à proximité des cours d'eau. À l'heure actuelle, l'espèce semble s'étendre à travers le pays.



Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perte de gîtes due au prélèvement de vieux arbres feuillus en forêts, dans les parcs et les jardins ainsi qu'à une période de rotation trop courte en sylviculture et à un rajeunissement excessif en forêt.
- Diminution de l'offre alimentaire en raison des mesures de lutttes contre les insectes à grande échelle le long des cours d'eau (toxine Bti) et de l'utilisation souvent inutile de pesticides dans l'agriculture et les ménages.

Mesures

En raison de la fréquence et de la répartition croissantes de l'espèce, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spécifiques allant au-delà de la [loi sur la protection de la nature et du paysage](#). En revanche, elle bénéficiera des mesures générales (protection de gîtes, entretien d'habitats naturels riches en biodiversité) mises en place pour la conservation d'autres espèces (de chauves-souris).

Gîtes

Promouvoir le vieux bois et les arbres à cavités dans les forêts, les jardins et les parcs. Renforcer la protection des gîtes de mise bas existants (intégration dans l'aménagement du territoire). En cas de modification de la structure de gîtes connus, l'implication des [Correspondants Régionaux \(CR\)](#) est obligatoire.

Terrains de chasse

Promotion de la ripisylve le long des lacs, des rivières et des ruisseaux. Renoncer à l'utilisation de mesures de lutte contre les insectes à grande échelle le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti).

Couloirs de vol

Créer des synergies avec d'autres espèces afin d'établir une infrastructure écologique à travers les zones d'habitation (p. ex. espaces verts et corridors sombres).



Gîte en façade dans une fente de 2cm de large

Karl Frafjord (CC BY NC SA 3.0)

Littérature

- Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.
- Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.
- Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.
- Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Liens

- fledermausschutz.ch
- institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/